INITIATION AU RÉFÉRENTIEL DES DOUZE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES EN ENSEIGNEMENT

LE RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DE LA PROFESSION ENSEIGNANTE

La Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire a défini, dans un document intitulé « La formation à l'enseignement professionnel, les orientations et les compétences professionnelles » les orientations générales, les compétences professionnelles et les profils de sortie attendus au terme de la formation initiale des futurs professionnels et professionnelles de l'enseignement qui travailleront en formation professionnelle. Ce document énonce les douze compétences qui ont été retenues pour la formation à l'enseignement professionnel, lesquelles compétences se regroupent en quatre catégories distinctes : Fondements, Acte d'enseigner, Contexte social et scolaire et Identifié professionnelle. Ces compétences vous sont présentées dans le schéma suivant.

Fondements

1. Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.
2. Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante.

Acte d'enseigner

3. Concevoir des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction de l'effectif scolaire et en vue du développement des compétences visées dans les programmes de formation.
4. Piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des effectifs scolaires et en vue du développement des compétences visées dans les programmes de formation.
5. Évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves pour les contenus à faire apprendre.
6. Planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves.

Contexte social et scolaire

7. Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation ou encore un handicap.
8. Intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel.
9. Coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école.
10. Travailler de concert avec les membres de l'équipe pédagogique à l'exécution des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans les programmes de formation, et ce, en fonction des élèves visés.

Identité professionnelle

11. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.
12. Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.

http://www.mels.gouv.qc.ca/dftps/interieur/pdf/form

Chacun des énoncés exprimant les compétences professionnelles est précisé, dans ce document, par une description générale du sens de la compétence et un certain nombre de composantes[1].

De plus, différents niveaux de maîtrise ont été définis pour chacune de ces compétences professionnelles. Ces niveaux de maîtrise, que nous vous présentons ci-après, tentent de déterminer ce que l'on pourra raisonnablement attendre d'une personne au terme de sa formation.

FONDEMENTS

1. Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.

Au cours et au terme de sa formation à l'enseignement professionnel, on attendra de l'étudiante ou de l'étudiant qu'il soit en mesure de comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève. Également, on s'attendra à ce qu'il puisse manifester une compréhension critique de son cheminement culturel et d'en apprécier les possibilités et les limites; de manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève et de construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.

2. Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante.

Au cours et au terme de sa formation à l'enseignement professionnel, on attendra de l'étudiante ou de l'étudiant qu'il maîtrise les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone. On s'attendra également que l'étudiante ou l'étudiant soit capable de s'exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement.

ACTE D'ENSEIGNER

3. Concevoir des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction de l'effectif scolaire et en vue du développement des compétences visées dans les programmes de formation.

L'acquisition de cette compétence se manifestera par la maîtrise des différents savoirs que comportent la ou les spécialités ou encore le ou les métiers à enseigner; la maîtrise du ou des programmes de formation de la ou des spécialités ou encore du ou des métiers à enseigner; la capacité à concevoir des activités d'enseignement-apprentissage qui concourent au développement des compétences visées dans le ou les programmes de formation et qui tiennent compte des règles de santé et de sécurité au travail ainsi que des contraintes et des exigences du milieu.

---

[1] Pour plus d'information sur la description générale et les composantes des douze compétences professionnelles, nous vous invitons à consulter le document *La formation à l'enseignement – Les orientations – Les compétences professionnelles* à l'adresse suivante http://www.meq.gouv.qc.ca/dftps/interieur/forminit.html.

4. Piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des effectifs scolaires et en vue du développement des compétences visées dans les programmes de formation.

Cette compétence visera à développer chez l'étudiante ou l'étudiant sa capacité à guider adéquatement les élèves dans la réalisation d'activités d'apprentissage s'inscrivant dans le processus d'acquisition des compétences du ou des programmes de formation en tenant compte des particularités du milieu. Au cours et au terme de sa formation, l'étudiante ou l'étudiant devra être en mesure de détecter les problèmes d'enseignement-apprentissage qui surviennent dans l'application du processus d'acquisition des compétences et d'utiliser les moyens appropriés pour y remédier.

5. Évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves pour les contenus à faire apprendre.

L'acquisition de cette compétence se manifestera, chez l'étudiante ou l'étudiant, par sa capacité à détecter, en situation d'apprentissage, les forces et les difficultés des élèves; elle se manifestera également par sa capacité à entreprendre, avec ses élèves, une démarche de réflexion sur l'action afin qu'ils soient capables de s'auto évaluer au regard des compétences à acquérir dans le ou les programmes de formation et, s'il y a lieu, de trouver et d'appliquer des moyens qui leur permettront de poursuivre leur progression. L'étudiante ou l'étudiant qui aura atteint cette compétence sera en mesure de procéder à l'évaluation sommative des compétences devant être acquises par ses élèves et il sera en mesure également de collaborer avec ses collègues à l'élaboration d'outils de communication en vue d'informer convenablement les élèves, leurs répondants et d'autres personnes intéressées quant au développement des compétences visées dans le ou les programmes de formation.

6. Planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves.

Pour démontrer sa compétence, l'étudiante ou l'étudiant devra être capable d'appliquer, de façon individuelle ou en collaboration avec les autres membres de l'équipe pédagogique de la spécialité ou du métier, des modalités de fonctionnement qui favorisent le déroulement efficace et sécuritaire des activités ordinaires du ou des groupes en atelier, au laboratoire et en classe. De la même manière, elle ou il devra être en mesure de reconnaître et de résoudre, de façon individuelle ou en collaboration avec les autres membres de l'équipe pédagogique de la spécialité s'il y a lieu, les problèmes de fonctionnement qui nuisent au déroulement des activités ordinaires du ou des groupes en atelier, au laboratoire et en classe. D'autre part, elle ou il devra, au cours et au terme de sa formation, être en mesure d'anticiper des problèmes de déroulement des activités de la ou des classes et d'appliquer des mesures en vue de les prévenir; de mettre en œuvre, avec les élèves, une démarche de réflexion sur leurs actions afin qu'ils prennent conscience des effets de ces actions sur leur formation et sur celle des autres élèves de la ou des classes et qu'ils appliquent, s'il y a lieu, des solutions pour améliorer la situation. Enfin l'étudiante ou l'étudiant ayant atteint la compétence sera capable d'accompagner les élèves aux comportements déviants dans la résolution de ce problème et, au besoin, de prendre les décisions qui s'imposent et de les appliquer dans le but d'améliorer la situation de ces élèves et celle de la ou des classes touchées.

CONTEXTE SOCIAL ET SCOLAIRE

7. Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation ou encore un handicap.

Cette compétence visera à habiliter l'étudiante ou l'étudiant à échanger avec d'autres intervenants afin de prévoir un plan d'intervention adapté et à adapter ses interventions aux difficultés particulières des élèves.

8. Intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement.

L'étudiante ou l'étudiant qui aura développé cette compétence sera en mesure de manifester un esprit critique à l'endroit des technologies de l'information et des communications, notamment en ce qui a trait au développement des compétences dans le contexte de l'application de démarches de formation centrées sur l'apprentissage et en fonction des contraintes et exigences du milieu. Elle ou il sera également capable de déterminer les possibilités des outils informatiques de contribuer au développement des capacités cognitives supérieures et des habiletés sociales des élèves et de mettre en place dans le milieu de formation les conditions nécessaires à l'utilisation des TIC par les élèves afin que ces outils contribuent au développement de leurs compétences comme ils contribuent à l'exercice de leur futur métier dans le milieu de travail.

D'autre part, l'acquisition de cette compétence se manifestera, chez l'étudiante ou l'étudiant, par sa capacité à utiliser efficacement les diverses facettes des outils informatiques pour communiquer de l'information, discuter avec des collègues, des experts, des représentants d'entreprise, etc., recueillir et analyser des données, élaborer des documents de formation, évaluer des apprentissages, etc. Enfin, l'étudiante ou l'étudiant qui aura acquis cette compétence sera capable de participer aux activités des organismes qui s'occupent de la conception d'instruments informatiques et de leur intégration à la formation professionnelle en général et à l'enseignement d'une spécialité ou d'un métier en particulier et de s'inscrire dans une démarche de formation continue à cet égard.

9. Coopérer avec l'équipe-centre, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école.

L'acquisition de cette compétence se traduira chez l'étudiante ou l'étudiant par sa capacité à situer son rôle par rapport à celui des autres intervenantes et intervenants internes ou externes pour en arriver à une complémentarité respectueuse des compétences de chacun. Elle se traduira également par sa capacité à adapter ses actions aux visées éducatives et à apporter sa contribution en suggérant quelques pistes d'amélioration et en s'engageant personnellement dans la réalisation de projets d'école; à établir une relation de confiance avec les différents partenaires.

10. Travailler de concert avec les membres de l'équipe pédagogique à l'exécution des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans les programmes de formation, et ce, en fonction des élèves visés.
L'étudiante ou l'étudiant qui aura atteint cette compétence saura contribuer de manière pertinente aux travaux de l'équipe enseignante, critiquer de façon constructive les réalisations de l'équipe et apporter des suggestions novatrices en matière pédagogique.
IDENTITÉ PROFESSIONNELLE
11. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.
Au cours et au terme de sa formation à l'enseignement professionnel, on attendra de l'étudiante ou de l'étudiant qu'il soit en mesure d'établir un bilan de ses compétences, en vue d'une reconnaissance d'acquis de tous ordres, et un plan de formation continue lui permettant de suivre l'évolution de sa spécialité et de l'enseignement de celle-ci; de repérer, de comprendre et d'utiliser les ressources disponibles et nécessaires en ce qui concerne l'enseignement en général et l'enseignement professionnel en particulier(littérature technique, littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, banques de données); de conduire des projets pédagogiques sur des aspects de son enseignement; de participer activement à des projets de recherche liés à la maîtrise des compétences des programmes de formation et aux objectifs éducatifs du centre de formation professionnelle.
12. Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.
Au cours et au terme de sa formation à l'enseignement professionnel, on attendra de l'étudiante ou de l'étudiant qu'il soit en mesure d'agir de manière responsable auprès des élèves pour que l'on puisse sans réserve recommander de lui confier un groupe; de répondre de ses actions en fournissant des arguments fondés.